

Saint-Prime, 17 octobre 2016

Séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 150, rue Saint-Hilaire à Saint-Prime, le lundi 17 octobre 2016 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Madame la conseillère Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron, Luc A. Bonneau et Sylvain Auclair, formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Est aussi présent le directeur général, monsieur Régis Girard.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h 10 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

2016-226 Acceptation des articles ajoutés à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, incluant les nouveaux articles ajoutés.

2016-227 Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Décret de travaux (3e Rang)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète les travaux suivants dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), soient :

- Amélioration du 3^e Rang par l'ajout d'éléments de sécurité :
 - 1) Glissières de sécurité (ajout) : budget évalué à 5 000\$.

QUE cette dépense soit appropriée à même les crédits disponibles de la subvention reçue le 6 septembre 2016 dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), et du Fonds général de la Municipalité pour le solde.

2016-228 Réfection de la route Marcel-Auclair – Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements – Soumissions par appel d'offres public

CONSIDÉRANT QUE la résolution No 2016-191 de ce conseil, en date du 12 septembre 2016, ayant pour objet de mandater la société *Stantec Experts-Conseils Ltée* pour procéder à un appel d'offres public relativement aux travaux d'infrastructures de chaussée visant la réfection de la route Marcel-Auclair, entre le chemin du Rang 6 et le chemin du Rang 3, dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements du MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE neuf entreprises générales ont manifesté un intérêt en déposant une soumission, et que celles-ci furent analysées par la société *Stantec Experts-Conseils Ltée*;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette analyse, il en ressort que celle de *Terrassement Jocelyn Fortin* est la plus basse et qu'elle est conforme aux spécifications de l'appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par *Terrassement Jocelyn Fortin* et leur adjuge un contrat au montant total 939 981.33\$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'infrastructures de chaussée visant la réfection de la route Marcel-Auclair, entre le chemin du Rang 6 et le chemin du Rang 3, dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements du MTMDET, **le tout conditionnellement aux éléments mentionnés ci-dessous, à l'avant-dernier alinéa;**

QUE Monsieur Régis Girard, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime ledit contrat avec l'entrepreneur *Terrassement Jocelyn Fortin*, **le tout conditionnellement aux éléments mentionnés à l'alinéa ci-dessous.**

QUE, nonobstant les deux paragraphes précédents, l'acceptation de la soumission déposée par *Terrassement Jocelyn Fortin* et l'adjudication du contrat, ainsi que l'autorisation de signature, soient conditionnelles à :

- La confirmation de l'aide financière par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt relatif aux travaux d'infrastructures de chaussée visant la réfection de la route Marcel-Auclair, entre le chemin du Rang 6 et le chemin du Rang 3.

QUE ces dépenses soient appropriées à 100% à même les crédits disponibles du règlement d'emprunt concerné.

2016-A-06

Réfection de la route Marcel-Auclair – Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements – Avis de motion

Monsieur le conseiller Mario Lapierre DONNE avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant des dépenses de l'ordre de 1 525 000\$, et un emprunt à long terme du même montant pour l'exécution de travaux d'infrastructures de chaussée visant la réfection de la route Marcel-Auclair, entre le chemin du Rang 6 et le chemin du Rang 3, dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements du MTMDET.

2016-229

Intégration des équipements de déphosphatation à la station d'épuration – Programme FEPTEU – Mandat à un arpenteur-géomètre pour relevés

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 2 800\$ plus taxes et mandate Caouette Thériault et Associés, arpenteurs-géomètres, pour la préparation des relevés d'arpentage nécessaires au projet d'intégration des équipements de déphosphatation à la station d'épuration; le tout conformément à leur proposition de services professionnels, en date du 13 octobre 2016.

2016-230

Intégration des équipements de déphosphatation à la station d'épuration – Programme FEPTEU – Appel d'offres pour services professionnels d'ingénierie

CONSIDÉRANT QUE la résolution No 2016-192 de ce conseil, en date du 12 septembre 2016, ayant pour objet de mandater **Stantec Experts-conseils Itée** pour la préparation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)*, pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime; laquelle demande d'aide financière fait référence au projet d'intégration des équipements de déphosphatation à la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier de réalisation du projet prévu au formulaire de présentation d'une demande d'aide financière, prévoit le lancement de l'appel d'offres pour services professionnels le 17 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier du programme, les municipalités doivent à court terme évaluer leurs besoins en infrastructures d'eau et s'assurer de réaliser les travaux avant la date limite du 31 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise le directeur général, Monsieur Régis Girard, à procéder à un appel d'offres public pour les services d'ingénierie (confection des plans et devis, et surveillance des travaux) nécessaires au projet ci-haut mentionné; le tout selon un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles mentionnées à l'article 936.0.1 du *Code municipal du Québec*.

QUE le système de pondération, outre le prix, soit basé sur les critères suivants :

- Expérience du soumissionnaire : 30 points
- Compétence et disponibilité du responsable de projet : 20 points
- Organisation de l'équipe de projet : 20 points
- Échéancier de travail et présentation des biens livrables : 25 points
- Qualité de l'offre de service : 5 points

2016-231

Démolition balcon de la compagnie 9103-8216 Québec inc.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9103-8216 Québec inc. est propriétaire d'un emplacement résidentiel sis au 109 et 111, rue des Pruniers, sur le lot 4 624 944 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle porte et un balcon ont été ajoutés sur le mur latéral gauche sans autorisation lors de l'aménagement du logement, et que cet ajout n'a pas été déclaré lors de la demande de permis.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 1^{er} juin 2015.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande lors d'une assemblée tenue le 16 juin 2015, et que par sa résolution numéro 2015-013, ce même Comité a recommandé au conseil municipal de refuser cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a refusé la demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du conseil tenu le 6 juillet 2015 (résolution 2015-137).

CONSIDÉRANT QU'une correspondance a été envoyée le 14 juillet 2015 à la compagnie propriétaire de la résidence afin de l'informer que la dérogation mineure n'avait pas été accordée et de demander la modification du balcon afin de le rendre conforme à la réglementation.

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, aucune modification n'a été apportée au balcon.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU :

QUE ce conseil demande à l'inspecteur en bâtiments de faire parvenir une lettre recommandée à la compagnie **9103-8216 Québec inc.** afin de lui accorder un dernier délai de 7 jours pour procéder à la modification du balcon, et

QUE passé ce délai, si les correctifs n'ont pas été entièrement apportés, des procédures judiciaires soient entreprises contre la compagnie **9103-8216 Québec inc.** afin que la réglementation municipale soit respectée.

2016-232

Règlement No 2016-04 – Construction caserne et réaménagement des bureaux – Contrat adjugé à Construction Unibec inc. – Ordres de changement HV-3-ST-2, HV-4-A-2 et HV-5-A-3 ainsi que CA-2-A-2, CA-3-ST-1 et CA-4-ME-1

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil procède à l'acceptation des ordres de changement suivantes :

- **Hôtel de ville** : Ordre de changement HV-3-ST-2, incluant les directives HV-ST-01, 02 et 05 pour un montant total de 5 834.24\$ taxes incluses;

- **Hôtel de ville** : Ordre de changement HV-4-A-2, incluant les directives HV-Parapets, HV-A-05, 08 et 11 rev.01 pour un montant total de 18 336.06\$ taxes incluses;
- **Hôtel de ville** : Ordre de changement HV-5-A-3, incluant les directives HV-Porte 32 et HV-A-14 pour un montant total de 639.77\$ taxes incluses;
- **Caserne** : Ordre de changement CA-2-A-2, incluant les directives CA-A-01 et 02, pour un montant total de 254.67\$ taxes incluses;
- **Caserne** : Ordre de changement CA-3-ST-1, incluant les directives CA-ST-01, 02 rev.01 et 03, pour un montant total de 5 185.82\$ taxes incluses;
- **Caserne** : Ordre de changement CA-4-ME-1, incluant la directive CA-ME-01 rev.01 pour un montant total de 0.00\$ taxes incluses.

2016-233

Motion de félicitations au Coup de Grâce Musical de Saint-Prime

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil donne une motion de félicitations envers le Coup de Grâce Musical de Saint-Prime pour le succès remporté lors de la 8^e édition qui s'est tenue du 7 au 9 octobre 2016, et désigne le conseiller, monsieur Luc A. Bonneau, afin de faire le lien entre les organisateurs et la Municipalité de Saint-Prime lors des prochaines éditions.

2016-234

Levée de l'assemblée

À 20h42, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

**Lucien Boivin,
Président de l'assemblée**

**Régis Girard,
Directeur général et secrétaire-trésorier**